



Bulletin mars 2024, ventôse An CCXXXII

Edito

Sommaire :

Page 1 :

***Le mot du président**

***Page 2 :**

tribune du *Monde*

***Page 3 :**

Vœux de l'Evêque de Créteil

***Page 5 :**

territorialisation

***Page 6- 7 :**

informations départementales

***Page 8 :**

Badinter

***Page 9 :**

IVG

***Page 10 :**

librairie et informations diverses

Madame, Monsieur, Cher(e) Ami(e), Cher(e) camarade,

La deuxième ministre (1) de l'Éducation nationale du gouvernement Attal est aussi une fervente défenseuse de l'école privée confessionnelle catholique et de son financement par l'Etat.

Sans compter sa dernière provocation : 700 millions d'euros en moins pour l'Éducation nationale, alors que son gouvernement continue de déverser des milliards pour la guerre.

Elle se réclame aussi de la « territorialisation » de l'école publique, bref de son éclatement en établissements autonomes.

La Présidente de la Région Ile-de-France a déjà demandé au gouvernement l'autorisation de créer des écoles autonomes sous contrat pour sa région.

Tout ce beau monde chante régulièrement le refrain « des valeurs de la République » -leurs valeurs- pour tenter de convaincre du bien-fondé de leurs décisions.

Peut-on accepter que des élus de la République fasse l'éloge de l'école privée, à 90 % catholique ? Peut-on accepter le démantèlement de l'école publique par la « territorialisation » ?

Pour notre part, les citoyens doivent disposer d'une école publique laïque, la même pour tous, dans tout le pays et tous les fonds publics doivent lui être réservés.

N'est-il pas plus que jamais nécessaire et urgent de travailler au rassemblement de tous les amis de l'École laïque pour défendre le service public de l'Éducation Nationale de la maternelle à l'Université ?

La Fédération départementale de la Libre Pensée organise une conférence débat le samedi 23 mars 14h30,

Salle Quincey 42 bis, rue St Just 94200 Ivry-sur-Seine Métro : Mairie d'Ivry (ligne 7). Vous y êtes cordialement invités.

Guy Delecray, président de la LP 94

indéfendables.

(1) La première a été remerciée après des propos consternants et

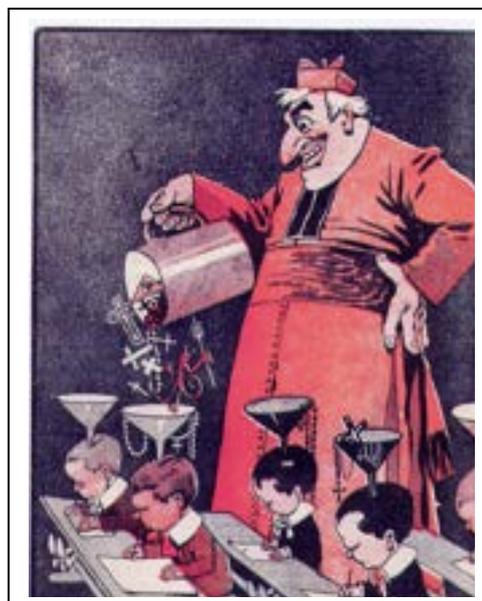
Un collectif de syndicats enseignants, lycéens, étudiants et d'associations d'élus ou encore de parents plaide, dans une tribune au « Monde », pour que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire soit la priorité du pays.

« École de toute la jeunesse, l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire doit être la priorité du pays. Elle doit assurer l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements, dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire. Cela passe par des politiques qui assurent la mixité sociale et cassent les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social.

Seule l'École publique laïque scolarise tous les jeunes. Il est plus que temps de cesser de les diviser. L'enseignement privé sous contrat, financé à 73 % par l'argent public, sépare les élèves. Ceux de familles très favorisées en constituaient 26,4 % des effectifs en 2000, ils en représentent 40,2 % en 2021. Les élèves de milieux favorisés ou très favorisés y sont majoritaires (55,4 % en 2021 contre 32,3 % dans le public).

Le public scolarise trois fois plus d'élèves boursiers (29,1 %) que le privé (11,8 %). La concurrence inégale et faussée de l'enseignement privé sous

contrat participe à la ghettoïsation, notamment des quartiers populaires. Le financement collectif du séparatisme social



et scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées. » (extraits de la tribune)



Liste des signataires : FSU, CGT Educ'action, SUD Education, UNSA Education, Association des libres-penseurs de France, CEMEA,

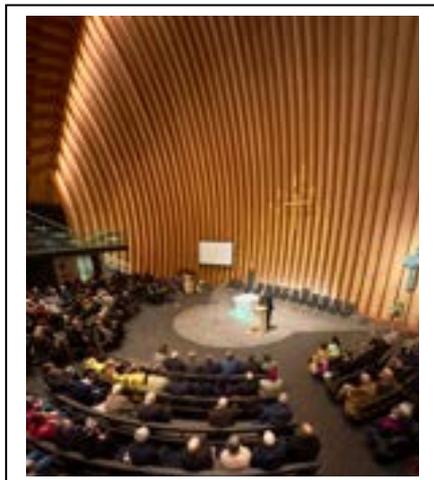
Comité nationale d'action laïque, Coopérative des idées 93, FCPE, Fédération nationale des DDEN,

Fédération nationale de la Libre Pensée, Jeunesse en Plein Air, Ligue des droits de l'homme, Réseau français des villes éducatives, Solidarité laïque,

Ligue de l'Enseignement, Mouvement national lycéen, l'Union étudiante,

Union nationale des étudiants de France, Union syndicale lycéenne.

Mercredi 20 décembre, Monseigneur Dominique Blanchet, évêque de Créteil, a présenté ses vœux à la cathédrale, devant une assemblée nombreuse composée d'élus, officiels, prêtres, diacres, religieux, laïcs, représentants des autres religions



Cela pourrait commencer comme un « diner de tête » de Jacques Prévert ! (1) :

« *Ceux qui pieusement...*
Ceux qui copieusement...
Ceux qui tricolorent
Ceux qui inaugurent
Ceux qui croient
Ceux qui croient croire
Ceux qui croa-croa (...) »

Les vœux de monsieur Blanchet commencent de même :

Madame la Préfète,

Monsieur le Maire de Créteil

Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Créteil,

Madame la conseillère régionale

Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des communautés religieuses

Mesdames et messieurs les représentants de mouvements et d'associations

Chers prêtres, diacres, laïcs en responsabilité dans le diocèse

Vous tous ici présents,

Ils sont venus, ils sont tous là (ou presque) comme dit la chanson pour écouter les bons (?) vœux de l'évêque.



Quel Evêque, quels vœux !

Un évêque connaissant les turpitudes – évidemment sexuelles pour un ecclésiastique – de son prédécesseur (le Santier de la honte et non pas de la gloire) s'est tu.

Mais devant la publicité qui en a été faite il s'est résolu à condamner ces actes. dépens de jeunes majeurs dans les années 1990 et alors que de nouveaux signalements ont été rapportés jeudi 20 octobre, Mgr Dominique Blanchet, son successeur à la tête du diocèse de Créteil,

Une semaine après la révélation d'une sanction romaine contre Mgr Michel Santier, ancien évêque de Créteil, pour avoir instrumentalisé le sacrement de réconciliation à des fins sexuelles aux

s'est à son tour exprimé. Il a diffusé vendredi 21 octobre sur le site de son diocèse une longue déclaration dans laquelle il demande « pardon » aux fidèles du diocèse pour « ses erreurs de jugement ».

« J'ai conscience de votre trouble et de votre colère d'apprendre aujourd'hui ces faits, alors que vous savez que je les connaissais », écrit-il. « Ce désarroi est d'autant plus important que d'autres personnes victimes ont pu se manifester depuis la publication des articles. » « J'ai conscience aussi d'ajouter encore à votre épreuve par les erreurs de jugement qui

furent les miennes depuis que je suis votre nouvel évêque, concernant cette affaire », reprend Mgr Blanchet, évêque de Créteil depuis 2021. « J'ai enfin conscience de votre reproche que j'aie pu croire Mgr Santier lorsqu'il disait n'avoir commis ces faits que sur les deux personnes victimes qui avaient pris contact avec Mgr Aupetit, alors archevêque de Paris. De tout cela, je vous demande sincèrement pardon. » (in Aleteaia.org)

Pour lui ce n'est pas un « péché » par omission (confiteor) c'est une erreur. Pour nous c'est une complicité d'acte répréhensible.

Ainsi des représentants de la République sont venus trahir la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en bafouant l'article 2 de cette loi :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Leur présence ne représente pas là des « valeurs » de la République comme ils veulent s'en réclamer, ce sont là des pratiques « d'avaleurs » des lois de la République !

A cette première trahison de la loi de 1905 s'ajoute une deuxième.

Après des considérations qui remplacent la bataille contre la guerre par l'espérance de la paix, l'analyse rationnelle de la situation par la foi, la défense des droits par la charité « *Il y a là, en fait, comme une articulation des trois vertus que sont l'espérance (plus loin), la foi (plus haut) et la charité (plus frères).* » Monsieur Blanchet dresse une véritable feuille de route aux élus de la République venus écouter la leçon. Il dit, la loi est antinomique à notre morale chrétienne.

« *Avec mes frères évêques en France, nous nous inquiétons. Nous voyons en effet en ce début 2024, des projets de loi, qui semblent d'emblée écarter la possibilité de ressource de fraternité lorsque des situations humaines le demandent pourtant avec force. Ce sont les projets qui concernent la fin de vie ou celui concernant l'immigration, ou encore la nécessité ressentie d'inscrire dans la Constitution la liberté d'accéder à l'interruption volontaire de grossesse.*

Vouloir écarter la fragilité humaine ne repose-t-il pas sur une illusion qui

consisterait à dire qu'il est possible de se détourner de notre vulnérabilité. Faire ainsi me semble nous sortir de l'espérance évoquée plus haut, invitant à accueillir le réel pour y chercher des ressources plus profondes du cœur, encore inédites. C'est en cela que l'espérance demande d'aller plus loin, plus haut que l'espoir. »

La aussi il faut lui rappeler la loi en son article 35 :

Article 35

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

La loi est dorénavant inscrite dans la Constitution.

Monsieur Blanchet a le droit comme n'importe quel citoyen de contester voire combattre cette loi. Mais en tant que clerc dans un lieu de culte il n'en est pas question. Il est passible de prison.

Qu'en pense Madame la Préfète ? La loi est supérieure à l'objection de conscience, les insoumis pendant la guerre d'Algérie en ont connu les inadmissibles conséquences.

(1) Jacques Prévert *Paroles* : « Tentative de description d'un diner de têtes à Paris-France »

Et pour conclure avec lui « *Notre père qui êtes aux cieux restez-y* »

Claude H.

Vous avez dit « Territorialisation » ?

La Présidente de la région Ile de France a déposé une saisine d'état, demandant d'« autoriser la région Ile de France, à créer des écoles primaires autonomes sous contrat ».

Cette demande figure parmi 45 autres portant sur l'économie, l'Education, la formation professionnelle, les Transports, le Logement & Aménagement, la Santé, l'Environnement, la Sécurité et la vie institutionnelle.

Cette saisine d'état a été rendu possible par la loi n° 2022-2172 du 21 février 2021 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant sur la Simplification de l'action locale étendue à l'ensemble des régions.

Cette loi DDDS offre la possibilité à tous de saisir le conseil d'état pour proposer au gouvernement des modifications législatifs et réglementaires complétant le dispositif.

Valérie Pécresse s'est empressée de déposer cette saisine, dont le contenu montre sa volonté de rendre l'Ile de France autonome de l'Etat sur les 45 points énoncés dont la création d'écoles primaires autonomes sous contrat.

Déjà en 2021 la Cour des comptes préconisait davantage d'autonomie pour les établissements, « afin d'accroître l'efficacité du système éducatif ».

Un point de vue qui rejoint celui du gouvernement, qui a adopté plusieurs dispositifs allant dans le sens de davantage de prérogatives pour les chefs d'établissement.

Ce fut en 2021 les déclarations d'Emmanuel Macron faites en septembre 2021 à Marseille, où le Président de la République a organisé l'expérience de l'autonomie de 59 écoles de cette ville.

Suivi par la loi Rilhac adoptée le 13 décembre 2021, loi qui représente un maillon de la chaîne conduisant à l'autonomie des écoles.

Valérie Pécresse, Présidente de région, avec cette saisine forge un maillon supplémentaire aux étapes construites pour en finir avec la République une et indivisible et son Ecole publique.

Avec les libres penseurs, attaché à l'École publique, à la laïcité dans l'école, à l'égalité devant l'instruction, refusons l'autonomie des écoles et souhaitons que tous ceux se réclamant de la laïcité, s'opposent également l'autonomie des écoles primaires.

Le premier terme le D de DIFFERENCIATION donne une image crûe de la loi DDDS.

Un des fondements de la République une et indivisible c'est l'égalité : l'égalité des citoyens devant la loi, l'égalité devant l'instruction, l'égalité devant la santé, l'égalité, la laïcité, etc.

Avec la DIFFERENCIATION tout vole en éclats.

G.D

Informations départementales

Chevilly-Larue : bref rappel historique sur la laïcité

Introduction sur la laïcité au cours d'une réunion le 16 janvier à Chevilly-Larue avec des parents d'élèves FCPE

La laïcité est un héritage de la Révolution française. La question de la laïcité en France est liée à celle de la démocratie. L'histoire nous fait passer du royaume très chrétien français à la première République.

En proclamant que désormais toute institution politique devrait nécessairement garantir le respect « des droits naturels, sacrés et inaliénables de l'homme » proclamés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la Constituante (le tiers état) accomplit une rupture décisive avec la monarchie de droit divin et franchit un grand pas en direction de la laïcisation de l'Etat.

Au nombre des droits revendiqués figurait la liberté des « opinions mêmes religieuses » (article 10), la liberté de communiquer ses pensées et ses opinions par la parole et par l'écrit (article 11) ; parmi ces droits inaliénables figurait explicitement la « résistance à l'oppression ».

Nous sommes six semaines après la prise de la Bastille. C'est un basculement majeur.

L'Eglise qui avait constamment affirmé son droit exclusif à régenter les consciences, à définir le vrai et le faux, n'a jamais accepté une telle proclamation.

Le 10 août 1792, le peuple parisien pris d'assaut le château des Tuileries. Le 28 septembre 1792, la Convention proclama l'abolition de la royauté.

M. VICTOR HUGO. Je veux ménager les instants de l'Assemblée... (Parlez! parlez!) Je circonscris le sujet, et j'aborde immédiatement la question dans sa réalité positive actuelle; je la prends où elle en est aujourd'hui, au point où la raison publique d'une part, et les événements d'autre part, l'ont amenée.

Eh bien, messieurs, à ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle, je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement; mais je veux la surveillance de l'Etat; et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi dans les assemblées: l'Etat, en matière d'enseignement, n'est, ne peut être autre chose que laïque. Je veux donc la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'Etat, et je n'admets, pour personnifier l'Etat dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige toutes les forces vives du pays, je n'admets que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves, mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale.

A gauche. C'est cela! Très-bien!

Entre temps, le 18 août, les congrégations religieuses, y compris les congrégations enseignantes et hospitalières qui avaient été maintenues jusque-là, furent supprimées.

Le 20 septembre 1792, l'Etat civil fut laïcisé et la morale familiale affranchie de la théologie : le divorce était légalisé. Quelques mois plus tard, le choix d'un culte était affaire privée et son financement ne devait pas être imputé à la République.

Tout ceci, ne s'est pas fait sans contradiction. La République a avancé souvent par tâtonnements. N'oublions pas que la République était contestée par les monarchies d'Europe auxquelles elle fut contrainte de résister.

Ensuite Bonaparte devait remettre en cause la séparation des Eglises et de l'Etat et s'attaqua à toutes les libertés conquises par la révolution.

La loi Falloux de janvier 1850 met l'école sous la coupe du clergé par un large vote de la majorité cléricale de cette époque. Victor Hugo se prononcera contre. Du fait de cette loi, la majorité des élèves sont dans l'enseignement privé catholique. Il n'y a qu'une minorité à l'école publique. La majorité des enseignants émane de l'Eglise.

Ensuite c'est la Commune 1871 qui va livrer un combat en décrétant pour la deuxième fois la Séparation des Eglises et de l'Etat et en promouvant la laïcité de l'enseignement.

La 3^{ème} République procédera à la laïcisation de l'école publique en 1875. Il faudra plusieurs années pour que tout ceci soit installée. On vote aussi la liberté de la presse et puis la liberté syndicale, la loi de 1901 autorise la liberté d'association et c'est la loi de 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat.

Quelques noms : Aristide Briand, Ferdinand Buisson et Jean Jaurès viennent appuyer la discussion et le vote de cette loi de liberté avec tous les libres penseurs et la Libre pensée.

Loi immigration : Laurent Cathala, maire de Créteil, franchement opposé !

« Combien d'entre nous, nés en France ou à l'étranger, sommes issus de l'immigration (...) Les migrants et immigrés vivant à Créteil ou en France ne sont pas des délinquants en puissance, ils ne sont pas présumés criminels parce qu'ils ont choisi notre pays, ils ne sont pas des parvenus et profiteurs des prestations sociales délivrées jusqu'à présent sans distinction de nationalité.

Bien au contraire, j'ai la conviction intime, parce que c'est également mon histoire, celle du petit-fils de réfugiés espagnols ayant fui le régime fasciste de Franco, que l'immigration est une richesse pour la France. (...)

Cette France qui porte en son sein constitutionnel le flambeau de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du citoyen. (...) L'instant est grave et solennel. Le gouvernement et sa majorité parlementaire, avec l'aide des Républicains et de l'extrême droite, viennent de porter un coup fatal à la France que nous aimons.

Alors oui, aujourd'hui, nous sommes tous des immigrés. »

(Extraits du bloc-notes de Laurent Cathala bloc-notes - Vivre Ensemble janvier 2024 page 11)

Arbres de la laïcité

Chevilly-Larue 29 décembre 2022

Un arbre de la laïcité à l'école Paul Bert A ! Les élèves et le corps enseignant ont réalisé un vrai travail sur la laïcité. (Extrait du bulletin municipal).

Exposition sur la laïcité à Gentilly

La salle des fêtes de la mairie a accueilli une exposition intitulée « Qu'est-ce que la laïcité ? » du 5 au 12 décembre 2023. À l'occasion de la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre, Patricia Tordjman, maire de Gentilly, a accueilli les délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) ainsi que des parents d'élèves en mairie pour leur présenter cette

exposition. Celle-ci a été proposée à l'occasion des 10 ans de l'arbre de la laïcité installé sur le rond-point au croisement des rues Nicolas-Debray, d'Arcueil et de l'avenue Pasteur. Une plaque commémorative sera d'ailleurs installée au pied de ce dernier dans les mois à venir.

Créteil, le 8 décembre 2023, à l'école maternelle Gaspard Monge

A l'initiative des DDEN, les élèves et les enseignants étaient réunis pour commémorer la loi de 1905, en plantant symboliquement un arbre de la laïcité.

Ces actions de promotion de la laïcité institutionnelle montrent la nécessité de se rassembler pour la défense de la loi de 1905, toute la loi, rien que la loi.

Robert Badinter

La disparition de Robert Badinter, ancien ministre de la Justice et abolitionniste de la peine de mort dans ce pays, est un fait politique. Comme tout fait politique, elle a été l'objet de commentaires et de manœuvres, à dire vrai assez sordides.

Pour nous, il n'y a ni ambiguïté ni échappatoire : Robert Badinter a fait abolir la peine de mort et, à ce titre, mérite un hommage appuyé. Il s'inscrivait dans la continuité des Robespierre, Victor Hugo, Jean Jaurès. Qu'il ait fallu attendre 1981 montre l'étendue (ou la limite) de la prétendue civilisation française. Insistons, Robert Badinter mérite tout notre respect pour cette abolition.

Cela étant, toutes les actions politiques, toutes les prises de position de Robert Badinter ne méritent pas nécessairement, loin s'en faut, le respect que l'on doit à son combat contre la peine de mort. Et c'est ici que commencent manœuvres et turpitudes. Robert Badinter mort, on parle à sa place.

A commencer par l'inénarrable Emmanuel Macron, tout heureux de trouver quelqu'un à qui rendre hommage. C'est le vice se parant de la vertu. Le vice des vivants et la vertu des morts. Macron rend hommage à peu près n'importe qui. Tel scientifique, tel acteur, telle chanteuse, les victimes du 7 octobre. A peu près tout le monde.

Mais quand on rend hommage à tout le monde et qu'on oublie dans la liste des personnes devant qui on s'incline, les hommes, les femmes, les enfants de

Palestine, ce n'est pas seulement une faute de goût et une basse manœuvre



politicienne, cela a un nom : Le racisme.

Avec un sens de la propriété privée qui est celui des grands capitalistes, la veuve de Robert Badinter, Elisabeth Badinter, principale actionnaire du groupe de publicité Publicis (*chiffre d'affaires* de près de 15 milliards d'euros en 2023, *excusez du peu*) a décidé que la mémoire de Robert Badinter était sa propriété personnelle et non une part du Patrimoine de l'Humanité.

Avec le même sens de la pudeur propre à ces groupes capitalistes, Elisabeth Badinter a parlé de morale, excluant La France Insoumise du champ moral qui est le sien et prétendant chasser LFI de

l'hommage qui était rendu à Robert Badinter. Certes, certes. LFI a agi comme elle l'entendait. Tel n'est pas notre propos.

Mais Elisabeth Badinter parle de morale, condamne l'Islamisme politique, condamne LFI. Un fait cependant gâche cette morale évanescence et béate. Le groupe Publicis dont Mme Badinter est, rappelons-le, la principale actionnaire, est responsable de la communication

de l'Arabie Saoudite, grande démocratie féministe et égalitaire, comme chacun le sait (« Comment l'Arabie Saoudite veut redorer son image en France », *Challenges*, 1er avril 2016).

C'est bien évidemment ce sens aigu de la morale (et des affaires) qui permet à Madame Elisabeth Badinter de distribuer les titres d'honorabilité.

Nous ne mangeons pas de ce pain-là.
Nous rendons hommage sans payer tribut.

Jean-Marc Schiappa, Fédération Nationale de la Libre Pensée

IVG

La **Conférence des évêques de France** (CEF) a appelé «au jeûne et à la prière » lundi, alors que le Parlement se réunit dans l'après-midi en Congrès au Château de Versailles pour inscrire l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution.

« Notre pays se serait honoré en y inscrivant plutôt la promotion des droits des femmes et des enfants » estiment les évêques. »

Ignominieux, à vomir cette déclaration. La femme qui pour eux est à l'origine du « péché originel », qui doit obéir à l'homme (St Paul) et brûlée plus qu'à son tour au moyen âge comme sorcière, serait promue par les mêmes !

Et ne parlons pas des enfants. Leur pédophilie est même reconnue somme systémique par le rapport Sauvé.

Un exemple :

C'est un article fort intéressant que « *Le Point* » dans sa livraison du 23 mai 2014 publie. Lisons-le intégralement : « *Gênant, à l'heure où le Vatican fourbit de nouvelles armes contre les curés pédophiles. Selon le père d'une jeune victime, le diocèse de Paris a protégé et protège encore l'un de ses prêtres, malgré sa condamnation en avril 2012 pour "agression sexuelle sur mineur de 15 ans par personne abusant de l'autorité de sa fonction". (...)*



Une commission d'experts bâche sur les procédures à mettre en place pour répondre aux affaires. Début mai, elle révélait que 848 prêtres avaient, depuis 2004, été "défroqués" à la suite d'actes pédophiles, et 2 572 autres "isolés", dans des monastères.

A bas la calotte !!

C. H.

La librairie de la Libre Pensée vous attend

10-12, rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris - 01 46 34 21 50



Du mardi au vendredi, de 11h à 14h et de 15h à 19h
Le samedi de 10h30 à 14h et 15h à 19h.

Vous y trouvez La Raison, la revue mensuelle de la Libre Pensée et tout un choix de livres d'histoire, sur le combat laïque, sur les Eglises, etc.

Nous recommandons :

La série Arguments, par exemple, le n°17 sur la Laïcité de l'école et de l'Etat.

Un ouvrage intitulé : Judéïcité, laïcité et Libre Pensée

(Collectif)

« La Question juive » a nécessairement plusieurs facettes (...) la religion juive en tant que telle, la lutte anticléricale dans la judéïcité (terme que nous avons inventé), le négationnisme, le sionisme, son refus par les autorités les plus « orthodoxes » Juives, l'Etat d'Israël, Tsahal, la conception marxiste et anarchiste, et bien sûr le martyr du peuple palestinien, spolié dans ses terres et dans ses droits. »

Cet ouvrage est aussi un complément naturel à un autre publié en même temps : La Libre Pensée dans le monde arabo-musulman.

Vous pouvez aussi retrouver la Libre Pensée sur www.fnlp.fr et sur France Culture, chaque 2^{ème} dimanche du mois 9h40 à 10h ou en podcast à la ré-écoute !

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/libre-pensee/libre-pensee-conflit-israel-hamas-conflit-colonial-4446190>

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/divers-aspects-de-la-pensee-contemporaine/la-libre-pensee-contre-l-antisemitisme-et-pour-les-droits-des-peuples-palestiniens-5887725>

Vous voulez contacter la Libre Pensée 94,

Vous souhaitez adhérer,

Écrivez à :

librepensee94@yahoo.fr ou sms au 06 42 15 10 83